



ENAM

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE

NATIONAL SCHOOL OF ADMINISTRATION
AND MAGISTRACY

DIRECTION GENERALE

DIRECTORATE GENERAL

Direction des Affaires Académiques

Department of Academic Affairs

DECISION N° - 0259 / ENAM/DG / DU 0.2 OCT 2018
portant admissibilités des candidats, en additif, au concours pour le recrutement de cent trente-cinq (135) élèves au Cycle « A » de la Division Administrative de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au titre de l'année académique 2018/2019, sessions des 11 et 12 août 2018.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics ;
- Vu le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu le décret n° 2012/103 du 13 mars 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ;
- Vu le décret n° 2018/240 du 09 avril 2018 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu l'arrêté n°0004831/MINFOPRA du 10 octobre 2012 portant régime des études et de la scolarité dans les Divisions Administrative et des Régies Financières à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu l'arrêté n°003941/MINFOPRA du 13 juin 2018 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de cent trente-cinq (135) élèves à la Division Administrative de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu la décision n°0257/ENAM/DG/DAA du 28 septembre 2018 portant admissibilités au concours de recrutements de cent trente-cinq (135) élèves au Cycle a de la Division Administrative de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au titre de l'année académique 2018-2019, session des 11 et 12 août 2018 ;
- Vu les Procès-Verbaux des épreuves écrites ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont déclarés admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée au cycle « A » de la Division Administrative, en vue du recrutement de cent trente cinq (135) élèves au titre de l'année académique 2018/2019, les candidats ci-après classés par ordre alphabétique :

I – Administration Générale (55 places ouvertes)

N°	NOMS ET PRENOMS
1.	ABADA ASSOMO MURIELLE RAISSA
2.	ABENA OSSEGUE ELISE MIREILLE EPOUSE NOAH
3.	AYONG DAMIENNE ARIEL
4.	BELINGA BELINGA GABRIEL
5.	ELOUNDOU TSALA DANY ALICE
6.	ENAMA FOU DA LAURENT PATRICE
7.	MBOLE ONDUA DANIELLE PIERRE
8.	MBOUTOU BELINGA MICHEL GIOVANNI
9.	NDAM MERVEILLE VIRG INIE
10.	OLEMBA EFOMBO OLIVIER
11.	OUMATE HAMAN
12.	PEMBOURA NJOYA ANGELE LAURE
13.	PRISCILIA NJOGMENTA
14.	SOPHIE NANYONGO LUMA
15.	WORE BINWE FRANCIS



II – Section Economie et Finances (25 places ouvertes)

N°	NOMS ET PRENOMS
1.	ALIMA KATHINA PASCALE
2.	ANDIGA JOSEPH OLIVIER
3.	CHO GERALD AKENJI
4.	IBRAHIM YAYA
5.	MOHAMADOU NDJIDDA MOHAMADOU
6.	NAMA KOUNOU LOUIS
7.	NGANGJOH RAMATU NDEYIE
8.	NGO YONGA EPSE ONGOLO NTONGO DEBORA BLANCHE
9.	TCHO ZOUM LEONARD

III – Section Administration du Travail (20 places ouvertes)

N°	NOMS ET PRENOMS
1.	TAMGUE GABRIEL RAMSES

IV – Section Administration des Affaires Sociales (35 places ouvertes)

N°	NOMS ET PRENOMS
1.	ANDJONGO JEAN PHILIPPE
2.	BOUBA BOUKAR
3.	GARGA BAIDI PASCAL
4.	MBAZOA NDI ODILE
5.	MEDZUH SOJIP NICOLE MICHELE

Article 2 : a) Les épreuves orales d'admission auront lieu à l'ENAM le mercredi 03 octobre 2018 à partir de 08 heures. Les candidats admissibles devront se présenter dès 07 heures très précises au petit amphi munis de leur carte nationale d'identité.

Article 3 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

LE DIRECTEUR GENERAL,



Mendjana Linus Toussaint